



ASSOCIATION SPORTIVE DES TIREURS SAINT-ANTONINOIS

Affiliation FFTir : N° 1982070
Affiliation Jeunesse et Sports : N° 861648
Préfecture : N° 26046 J.M.
N° SIREN : 497840637
N° SIRET : 497840 637 00019

A Saint-Antonin, le 15 octobre 2024.

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEPTEMBRE 2024

1) **OUVERTURE DE LA SÉANCE** par le président ce dimanche 29 septembre 2024 à 09h00.

2) **PRÉSENCE**

Membres présents :	49
Membres représentés sur procuration :	8
TOTAL présents ou représentés :	57

3) **DÉROULEMENT**

3.1) **Assemblée générale ordinaire**

Après un mot d'introduction, le président :

- constate que le quorum nécessaire pour toute décision est largement réuni
- et, conformément à l'ordre du jour, présente les trois rapports prévus par les statuts :
 - le rapport moral,
 - le rapport sportif
 - le rapport financier.

A la fin du rapport financier, le président demande s'il y a des questions ou remarques sur des questions diverses mais personne ne souhaite profiter de cette occasion de s'exprimer.

3.2) **Débats**

En fin de chaque exposé, le président demande s'il y a des remarques ou questions, permet les échanges éventuels puis soumet rapport ou proposition présenté à l'approbation de l'assemblée.

Suite à des questions relatives au point 1.5 (ciblerie) du rapport moral, le président indique qu'il informera par e-mail l'ensemble des membres lors des commandes de cibles, ceci afin que ceux qui souhaiteraient se regrouper avec l'ASTSA pour un achat de paquets de cibles (C50 ou C200) puissent le faire.

Lors de la présentation du rapport sportif, le président insiste sur l'importance de la participation de nombreux concurrents de l'ASTSA lors des concours organisés à Saint Antonin, notamment lors des concours départementaux et régionaux TAR.

En fin de séance, après présentation et approbation du rapport financier, le président demande s'il y a des questions ou remarques sur des questions non encore évoquées mais personne ne souhaite prendre la parole.

3.3) Décisions



Pour chacune de ces décisions, le président demande d'abord si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret et, devant l'absence de demande en ce sens, procède au vote à main levée.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité :

- approbation du rapport moral, en particulier sur le point 1.12 (augmentation de l'effectif des licenciés à 130) approuvé séparément ;
- approbation du rapport sportif ;
- approbation du rapport financier.

4) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président annonce la fin de l'assemblée générale à 11h05.

Le Secrétaire de l'ASTSA M. Alain JACQUEMET	Le Président de l'ASTSA M. Pascal CARDO
	

XX

LISTE DES PIÈCES JOINTES :

- P.J. 1 : *Rapport moral.*
P.J. 2 : *Rapport sportif.*
P.J.3 : *Rapport financier incluant un budget prévisionnel en dernière page.*

XX

Pièce Jointe n° 1

Assemblée générale du 29 septembre 2024

RAPPORT MORAL

1.1 Effectifs du club / EDEN FFTir

Nous avons atteint en février l'effectif maximum prévu par les statuts : 120 licenciés à l'ASTSA. Par ailleurs, nous comptons 10 membres en 2ème société lors de la saison écoulée.

Lors de la période du renouvellement des licences pour la saison passée (2023/2024), nous avons tous découvert une nouvelle procédure avec l'entrée en service du logiciel EDEN mis en place par la FFTir. Il suffit désormais de télécharger vers notre page individuelle EDEN un certificat médical et de déposer auprès du bureau du club un chèque de cotisation annuelle pour obtenir le renouvellement de notre licence.

Plusieurs points à souligner à ce sujet :

- nous avons remarqué que chacun a pu réussir à se débrouiller avec EDEN,
- nous nous sommes rendu compte que les tâches administratives du club, grâce à cette nouvelle procédure, sont beaucoup plus légères qu'elles ne l'étaient auparavant ;
- sur un autre plan, nous constatons de nombreuses demandes supplémentaires d'adhésion en 1ère société (nouveaux licenciés ou mutations depuis d'autres clubs) ; l'effectif actuel en 1ère société est de 120 et la liste d'attente continue à s'allonger régulièrement.

Nous vous encourageons par ailleurs à ne pas oublier :

- la mise à jour et le téléchargement vers EDEN de votre certificat médical ;
- le téléchargement vers le SIA de votre licence une fois celle-ci validée par la FFTir.

Enfin, je vous informe que l'ASTSA utilise depuis peu une possibilité offerte par EDEN : l'envoi de mails collectifs du président ou du CODIR à tous les membres ; ces mails vous arrivent sous l'adresse d'origine contacts-eden@fftir.fr

1.2 SIA

Un second évènement, qui a des points communs avec la nécessité d'utiliser EDEN FFTir est intervenu : le SIA (système d'information sur les armes) doit désormais être utilisé par tous ceux d'entre nous qui détiennent des armes.

Malgré quelques difficultés avec la mise à jour des râteliers personnels, nous n'avons pas eu à constater de dysfonctionnement majeur.

Ceux qui ont acheté des armes ou des munitions depuis l'arrivée du SIA ont vu à quel point c'est plus facile qu'avant grâce au SIA, en particulier pour celles soumises à autorisation.

Nous attendons des nouvelles de l'interconnexion du SIA avec EDEN, au moins pour la partie traitant des feuilles vertes.

Toujours au sujet du SIA, j'en profite pour vous faire passer un message de Mme SARNY (préfecture de Montauban) : en cas de présence de doublons dans votre râtelier, il vous faut revenir voir l'armurier qui a officialisé la transaction ou un autre armurier pour qu'il intervienne pour supprimer ce doublon.

1.3 Travaux d'amélioration et de maintenance des installations

Nous avons poursuivi les travaux d'amélioration des infrastructures du club.

Cependant, compte tenu de la lourdeur des travaux à faire sur la toiture du pas de tir du 25/50 mètres, de la fatigue de ceux qui s'étaient déjà beaucoup investis durant l'année et de certaines difficultés personnelles à résoudre, nous avons volontairement ralenti le rythme de travail et aussi nous nous

sommes limités jusqu'à l'été à des travaux demandant moins d'investissement personnel, physique et financier.

Nous ne sommes pas restés inactifs pour autant :

- Nous avons fini de poser les cadres permettant la fermeture du haut de la paroi entre le 10 mètres et le 25 mètres ; ces cadres sont articulés pour permettre une éventuelle aération du 10 mètres ; certains détails restent à figoler sur ce point.
- Nous avons poncé et peint (deux couches) le sol du 10 mètres.
- Nous avons acheté les matériaux nécessaires à de nouveaux porte-cibles au 25 mètres puis réalisé et posé ces porte-cibles (cadres en fer à béton) qui sont désormais fonctionnels.
- Nous avons acheté le nécessaire à la pose d'un bardage intérieur dans le 10 mètres ; la pose est terminée, comme vous pouvez le voir.
- Nous avons acheté les matériaux nécessaires à l'étanchéification correcte du dessus du toit en béton abritant les cibles du 25 mètres et réalisé les travaux nécessaires à empêcher la pluie de continuer détériorer les porte-cibles et les gongs du 25 mètres ; nous y avons posé une charpente, et posé une couverture de bacs acier protégée des balles par une plaque de blindage faisant face aux tireurs ; nous avons ajouté à ce dispositif une casquette en tôle finissant d'abriter les gongs de la pluie.
- Nous avons mis en place mais pas terminé la pose de matériaux destinés à poser une cuve à eau au 200 mètres ; les buttes ont à la même occasion été remises en forme au 200 mètres.
- Nous avons passé au 200 mètres broyeur et débroussailleuse ; et, à plusieurs reprises, passé la débroussailleuse aux 25 et 50 mètres.
- Enfin, **nous avons acheté une partie des matériaux nécessaires à la réfection de la charpente et de la toiture des 25 et 50 mètres** et nous avons commencé les travaux après avoir réétudié soigneusement le problème ; le recours à un emprunt ne sera pas nécessaire. **Je vous remercie néanmoins de la confiance que vous nous avez témoigné lors de la dernière AG quand ce sujet a été évoqué.**

Il nous faudra aussi :

- creuser à nouveau les fossés d'évacuation de l'eau le long du chemin d'accès dans la partie allant du podium jusqu'en bas et nous essaierons de faire au mieux pour améliorer la partie montant jusqu'au 200 mètres même si le rocher affleurant partout risque de rendre les choses difficiles ;
- et poser des barreaux aux fenêtres du 10 mètres.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui se sont dévoués et ont participé aux travaux.

1.4 Risques d'incendie de végétation / Interdiction de faire du feu

Nous avons été représentés à une réunion organisée par la mairie de St Antonin et par l'ONF au sujet de la lutte contre les incendies dans toute la zone.

Vous avez d'ailleurs certainement remarqué le panneau FEUX INTERDITS en bas du chemin d'accès. La mairie et l'ONF ont décrit les mesures de lutte contre les incendies et rappelé l'interdiction formelle de tous types de feux ; il est donc absolument interdit de brûler des déchets mais aussi de faire le moindre barbecue.

Dans le même but, nous avons décidé l'achat d'extincteurs, un pour le 25/50 mètre, un pour le 200 mètres, un pour le podium.

Nous vous retransmettons à ce sujet deux demandes insistantes de la mairie : en cas d'incendie, appelez très vite les pompiers (18) et si vous constatez une présence en camping sauvage (également interdit), signalez le cas en appelant le 17.

1.5 Ciblerie

Nous ne fournirons plus de cibles gratuitement sauf pour les entraînements en vue de compétition armes de poing ISSF et TAR du samedi après-midi dans la mesure où la plupart de ceux qui y

participent, participent également à des compétitions départementales et régionales ainsi qu'à des concours amicaux organisés par d'autres clubs. Tous ceux qui veulent venir s'entraîner le samedi sont les bienvenus.

1.6 Passage de l'école de tir de l'ASTM

L'ASTM nous a fait cadeau des deux jeux de gongs qui sont maintenant installés au 50 mètres. Nous leur avons rendu la politesse en acceptant qu'ils viennent avec leurs jeunes de l'école de tir et leurs parents durant une journée de samedi.

C'est pour eux que le 200 mètres avait été réservé le samedi 15 juin.

1.7 Entraînement des forces de l'ordre

La gendarmerie départementale du Tarn et Garonne et la compagnie de CRS de Montauban ont chacune signé une convention pour l'utilisation du stand 200 mètres.

Cette année, leurs participations se montaient à :

- 1 000 euros par an pour la CRS (tarif prévu par la convention réactualisée)
- 800 euros pour la gendarmerie au titre de l'ancienne convention ; le tarif est passé désormais à 1 000 euros par an avec la convention réactualisée.

1.8 Chasseurs

En tout début de saison, nous avons répondu positivement à une demande de la FDC 82 qui a fait des travaux de remise en état sur l'abreuvoir à moutons situé juste derrière la butte du 200 mètres.

Nous avons accepté de consacrer une demi-journée de semaine à la fin août pour que les chasseurs des environs puissent régler leurs carabines et s'entraîner sur sanglier courant. Nous leur avons fait payer ce droit d'accès et d'utilisation de nos installations à raison de 15 euros par chasseur pour une demi-journée. Ce sera 20 euros pour les prochaines séances.

Le week-end avant, le Codir avait organisé une séance de réglage et sanglier courant pour les chasseurs de l'ASTSA.

1.9 Invitations et d'invités

A la suite d'une mauvaise compréhension, j'en profite pour clarifier la règle que nous appliquerons désormais à ce sujet.

*Pour un membre licencié à l'ASTSA,
nous n'accepterons pas plus de 3 invités sur une saison,
et pas plus de deux fois le même invité par saison.*

Pour pouvoir venir plus fréquemment, les gens devront payer à la demi-journée 10€ ou à la journée 20€.

J'en profite pour vous rappeler que, pour toute invitation, il me faut impérativement être prévenu à l'avance de la venue d'étrangers au club sur les pas de tir et qu'il me faut leurs nom, prénom, date et lieu de naissance pour me permettre une interrogation du fichier FINIADA via ITAC.

Je vous rappelle également que les invités sont couverts par l'assurance FFTir mais seulement s'ils le président a noté leur présence et enregistré leurs coordonnées. Dans le cas contraire, en cas de problème sur le pas de tir, ils ne seraient couverts par aucune assurance.

1.10 Site WEB ASTSA

Il n'y a pas que le calendrier d'occupation des stands qu'on trouve sur ce site WEB.

Nous mettons régulièrement sur le site WEB du club des informations qui peuvent vous être utiles ou bien les liens pour accéder à des documents comme par exemple le modèle de certificat médical de la nouvelle saison.

Je vous encourage vivement donc à le consulter de temps en temps.

1.11 Pose d'un récupérateur de balles au 200 m

Nous allons acquérir un récupérateur de balles adapté aux cibles C200 et l'installer sur la partie plate qui se trouve complètement à droite de la tranchée du sanglier courant et nous encourageons ceux qui utilisent la partie droite du 200 mètres à s'en servir. Nous voulons voir si le modèle de ce récupérateur peut satisfaire notre besoin.

1.12 Augmentation effectif licenciés.

Enfin, compte tenu :

- du nombre important de demandes et de la longueur de la liste d'attente,
- et du fait que, comme je vous l'ai déjà dit, les évolutions de la réglementation et l'arrivée du logiciel EDEN nous facilitent beaucoup la vie en ce qui concerne l'administration du club (recueil des demandes de licence, distribution des licences, traitement des demandes de feuille verte, ...),

Nous souhaitons à titre d'essai augmenter le nombre maximum de licenciés au club (1ère société).

Mais jusqu'à ce que nous ayons pu juger des conséquences, nous ne voulons pas dans l'immédiat modifier le texte des statuts à ce sujet, afin, éventuellement de pouvoir revenir en arrière facilement.

Je vous demande donc votre feu vert pour faire un essai avec un nombre maximum de 130 licenciés au lieu de 120 durant la saison écoulée.

Questions / remarques ?

XX

Pièce jointe n° 2
Assemblée générale du 29 septembre 2024

RAPPORT SPORTIF

2.1 Organisation de concours

Cette année a été pauvre en organisation de concours à l'ASTSA : les concours régionaux TAR, ISR et 300 mètres ISSF (à 200 sur cibles réduites) ont en effet été organisés à Artagnan près de Tarbes. Nous avons donc organisé uniquement un concours départemental TAR.

A noter que désormais, le CD Tir 82 (comité départemental de tir) prend à sa charge les inscriptions aux concours départementaux.

Merci aux participants et à tous ceux qui ont aidé à l'organisation. En particulier merci à Jean-Yves et à son équipe pour l'organisation et le service du repas de midi.

En revanche, pour la saison 2024/2025, en sus de trois concours amicaux, nous organiserons trois concours officiels :

- le départemental TAR
- les régionaux TAR
- les régionaux 300 mètres ISSF et ISR (carabine gros calibre).

Ces trois concours figurent d'ores et déjà au planning de la ligue.

Les dates de ces concours officiels sont déjà fixées en accord avec la ligue :

- **12 avril** pour le départemental TAR
- **10/11 mai** (week-end suivant le 8 mai) pour les régionaux 300m ISSF et ISR
- **17/18 mai** pour les régionaux TAR.

2.2 Organisation concours amicaux

Nous souhaitons organiser trois concours amicaux :

- TAR, **samedi 5 avril** extensible au dimanche selon le nombre d'inscrits
- ISSF type armes modernes (armes de poing et carabines 22), **samedi 19 avril**, extensible au dimanche
- Concours style gros calibre tous calibres : **samedi 8 mars** extensible au dimanche suivant le nombre d'inscrit.

2.3 Aide financière de l'ASTSA pour participation à des championnats de France

Ce sujet a été évoqué lors de l'AG 2023. Nous avons décidé que la trésorerie de l'ASTSA prendra en charge jusqu'à 2 inscriptions par personne pour un championnat de France.

2.4 Formation arbitres

Jean-Yves EVRARD est inscrit à la prochaine session "tronc commun" d'arbitre organisée par la ligue. Et nous souhaitons que Thierry DELBREIL soit accepté au stage de formation d'arbitres nationaux.

2.5 Cours de formation secourisme

Nous envisageons d'inscrire au cours et à l'examen de secouriste (PSC 1) un ou deux membres très impliqués dans le fonctionnement du club.

2.6 Participation et résultats des concours officiels

2.61 Départementaux TAR à St Antonin

64 tirs dont 60 tirs par des membres de l'ASTSA.

2.62 Départementaux ISSF à l'ASTM Montauban (pistolet 25m et carabine 50m)

Participation de tireurs de l'ASTSA :

- Pascal Cardo dans 2 disciplines (pistolet standard, pistolet percussion centrale) ;
- Frank Cardo dans 1 discipline : pistolet standard ;
- Thierry Colmagro dans 1 discipline : pistolet Percussion centrale ;
- Denis Cros dans 4 disciplines : pistolet percussion centrale, pistolet 25m, pistolet 50 m, pistolet standard ;
- Jean-Yves Evrard dans 3 disciplines : pistolet standard, pistolet percussion centrale, pistolet 25m ;
- Aurore Jumeaux dans 3 disciplines : pistolet standard, pistolet percussion centrale, pistolet 25m,
- Didier Maffre dans 3 disciplines : pistolet standard, pistolet percussion centrale, pistolet 25m,
- Ramon Samaranch dans 1 discipline : pistolet percussion centrale, à compléter
- Jean-Michel Sécheresse dans 2 disciplines : pistolet percussion centrale, carabine 50m.

Vous avez noté que je cite les tireurs concernés par ordre alphabétique de noms de famille pour ne pas marquer de préférence.

Les tireurs de l'ASTSA ont obtenu à cette occasion une jolie collection de places sur le podium (les classements et podiums sont établis par catégories d'âge) :

- Denis Cros, Jean-Yves Evrard, Didier Maffre: 2 podiums chacun
- Pascal Cardo : 1 podium
- Aurore Jumeaux : 1 podium
- Ramon Samaranch : 1 podium.

2.63 Départementaux Armes Anciennes à Puy Lagarde

Participation de Denis CROS, Thierry COLMAGRO et Philippe Moreno.

2.64 Régionaux ISSF à Millau

- Denis CROS 1er au Pistolet percussion centrale seniors 3, et 3ème au Pistolet 50 mètres seniors 3
- Jean-Yves EVRARD 3ème au Pistolet 25 mètres seniors 2,
- Aurore Jumeaux a dû annuler sa participation suite à un accident personnel.

2.65 Régionaux TAR

Guillaume LARRUE 3ème à la carabine semi-auto calibre 22

2.7 Participation et résultats en concours amicaux

La plupart des concurrents ayant participé à des concours officiels ont aussi participé à des concours amicaux organisés par d'autres clubs de la région.

2.8 Entraînements informels du samedi après-midi au 25 mètres

Les circonstances (volonté de s'entraîner en vue de concours et aussi matinée du samedi généralement consacrée aux travaux de maintenance ou d'amélioration de nos infrastructures) ont amené à une pratique régulière d'entraînements en conditions de concours le samedi après-midi pour le tir aux armes de poing dans les disciplines TAR et ISSF ("*armes modernes*").

Je vous fais donc part de cette information et j'invite tous ceux qui voudraient en profiter à nous rejoindre le samedi après-midi.

Questions / remarques ?

XX

Pièce jointe n° 3

Assemblée générale du 29 septembre 2024**RAPPORT FINANCIER**

Je vais commencer par un court exposé sur ce que les subventions dont nous avons pu bénéficier puis je vous donnerai des informations sur la façon dont nos cotisations sont réparties entre la FFTir, la Ligue, le Comité départemental et le club.

Je passerai ensuite à une présentation de ce qu'ont été nos ressources durant cette saison.

Ensuite, je vous donnerai dans le détail le bilan comptable de cette saison sportive incluant nos avoirs bancaires en fin de saison sportive ainsi que le détail de l'exercice comptable de la saison.

Je terminerai par la présentation de notre budget prévisionnel pour la saison à venir.

3.1 SUBVENTIONS

Avant de vous rendre compte du bilan financier de l'année écoulée, je vous informe que nous avons, cette année, bénéficié de deux subventions que nous avons sollicitées :

- 2 000 euros du comité départemental (CD Tir 82) pour l'achat d'un jeu de gongs TAR (achat fait et gongs mis en place au 25 mètres)

- 3 300 euros du Conseil départemental comme participation à la réfection de la charpente et de la toiture du 25/50 mètres ; cette subvention ne nous sera réglée que sur présentation des factures de matériaux ; les premières factures ont été transmises et le premier règlement a été reçu.

3.2 BILAN FINANCIER

Je vous présente ici ce sur quoi nous pouvons compter comme ressources financières.

D'abord un petit rappel de ce que sont nos **rentrées de fonds régulières** ; ceci inclut :

- les cotisations d'adhésion,
- des subventions
- et le paiement de certaines prestations.

Je dis "*rentrées régulières*" pour les différencier de rentrées occasionnelles comme, par exemple, le paiement de séances de tir à la demi-journée, et aussi inscriptions à des concours organisés chez nous.

3.21 Cotisations d'adhésion**3.211 Cotisation CLUB de l'ASTSA à la FFTir**

	2023/2024	2024/2025
Cotisation ASTSA à FFTir	-85.00	-85.00

3.212 Répartition des cotisations adultes par licence adulte

	2023/2024	2023/2025
Part FFTir	62.00	64.00
Part ligue	14.00	16.00
<i>Payé lors de la commande de licence</i>	76.00	80.00
Reversé CD Tir 82	1.00	2.00
Reste ASTSA par licence	+83.00	+78.00

3.213 Cas des licences jeunes (offertes par l'ASTSA)

	2023/2024	2024/2025
Part FFTir	42.00	44.00
Part ligue	5.00	7.00
<i>Payé lors de la commande de licence</i>	47,00	51,00
Reversé CD Tir 82	1.00	2.00
Coût pour l'ASTSA	-48.00	-53.00

Enfin, la **cotisation 2^{ème} société** est toujours de 130 euros.

3.22 Bilan des rentrées régulières 2023 / 2024

Adhésions 2023/2024

	Calcul	Rentrées	Dépenses
<i>Adhésion de l'ASTSA à la FFTir</i>	85.00		
<i>Adultes licences</i>	120 x 83.00	9 960.00	
<i>Jeunes licences</i>	2 x (-47.00)		-94.00
<i>2^{ème} société</i>	10 x 130	1 300.00	
TOTAUX adhésions		+ 11 260,00	-179.00
BILAN ADHESIONS		+ 11 081.00	

Subventions 2023/2024

<i>CD Tir 82</i>	+ 2 000,00
<i>Conseil départemental</i>	+ 3 300,00
TOTAL subventions	+ 5 300,00

Prestations 2023/2024

<i>CRS</i>	+ 1 000,00
<i>Gendarmerie</i>	+ 800,00
TOTAL prestations	+ 1 800,00

Total rentrées régulières 2023/2024	18 181,00
--	------------------

A noter pour la saison qui commence : une augmentation de 2 euros de la part ligue et de 2 euros de la part FFTir pour l'année à venir ainsi que passage de 1 à 2 euros par licence et par an de la cotisation au CD Tir 82.

Avec 5.00 euros de moins par licencié (dus aux augmentations de 2 euros part chacune des parts FFTir et Ligue et passage de 1 à 2 euros par licence et par an pour le CD Tir 82) et passage éventuel à 130 licenciés, nous devrions à peu près bénéficier sur la saison prochaine des mêmes rentrées de fonds dues aux cotisations, subventions et prestations.

3.3 BILAN COMPTABLE

3.31 AVOIRS BANCAIRES.

Au 31 août 2024, nos avoirs bancaires étaient les suivants tous au Crédit agricole :

- **Compte courant** : il y avait 18 840,41 euros sur le compte courant de 2023/2024. l'ASTSA ; 12 900,00 euros de ce montant viennent directement des chèques d'adhésion pour la nouvelle saison ; ce qui veut dire qu'il ne restait effectivement sur le compte courant que 5 940,41 euros venant de l'exercice comptable 2023/2024.
- **Compte sur livret** : 273,15 euros
- **Livret A** : 10 090,52 euros

3.32 EXERCICE COMPTABLE SAISON 2023/2024

3.321 Dépenses

Licences (parts ligue et FFTir)		9 274
Fournitures	<i>dont bombes peinture gongs, insecticides, ...</i>	550
Internet		97
Essence / Gaz		957
Achats munitions, cibles, armes		4 885
Repas concours		1 280
Travaux		5 160
Remboursements déplacements concours et formations		466
Assurance / frais bancaires		1 666

3.322 Rentrées :

Location 200 mètres	<i>CRS et gendarmes</i>	1 800
Organisation concours départementaux et régionaux		476
DSC aides travaux		905

Recettes repas		1 160
Ventes cartouches		2 365

Les 2 300 euros restant effectivement de l'exercice 2023/2024 sont déjà engagés pour l'achat d'autres fournitures pour toiture et charpente des 25 et 50 mètres.

3.4 **BUDGET PRÉVISIONNEL 2024/2025**

3.41 **Produits (entrées de fonds)**

Licences	<i>Cotisations complètes</i>	20 410
Location 200 mètres	<i>CRS, gendarmes, chasseurs...</i>	2 300
Organisation concours départementaux et régionaux		2 000
DSC aides travaux		500
Recettes repas		1 000
Ventes cartouches		1 000
TOTAL Produits		27 210

3.42 **Charges (dépenses)**

Licences	<i>Parts FFTir et ligue</i>	10 080
Fournitures		1 800
Internet		120
Essence / Gaz		1 500
Achats munitions, cibles, armes	<i>Dont 1000 de munitions pour vente</i>	4 000
Repas concours		1 500
Travaux		5 000
Remboursements déplacements concours et formations		1 500
Assurance / frais bancaires		1 710
TOTAL Charges		27 210

Questions / remarques ?

XX